

CONTRAT DE LOCATION du Refuge à partir du 01 01 2025 CHALET REFUGE MAURICE BURRUS – Le HURY

Notre refuge se situe sur les hauteurs de Ste Croix aux Mines, à 605 m, entouré de forêts, pâturages et de quelques maisons individuelles, habitées à l'année, dispersées aux alentours.

Ce cadre idyllique est propice au repos, à la détente en famille et/ou entre amis, idéal pour se ressourcer loin des nuisances sonores et autres de la ville, et permet de faire de belles promenades ou randonnées dans tout le massif.

Ainsi, il va sans dire que ce cadre idéal de dépaysement n'est guère adapté pour de grandes fêtes nocturnes avec musique en extérieur (sonorisation), En effet, il ne faut pas confondre le refuge avec une « salle des fêtes au vert ». Par ailleurs, il ne faut pas utiliser d'artifice, drone, feux (à l'exception du barbecue).

Nous remercions nos locataires de respecter la quiétude des lieux et de ses habitants alentours.

Règlement du refuge :

- Le nombre de total de couchage est de 19 personnes.
- Remettre le chalet et les abords en l'état initial et propre, à la fin du séjour ;
- Signaler et payer les dégâts s'il y a lieu ;
- Veiller au respect de la quiétude sonore après 22H ;
- Les déchets ainsi que les alèses fournies devront être emportés par vos soins
- Interdiction d'utiliser des appareils sonores amplifiés au-delà de 3db, sauf autorisation du Maire de la commune de Ste Croix aux Mines.
- Le refuge n'est pas adapté aux personnes à handicap.

Je soussigné _____ accepte le règlement intérieur du refuge et atteste être assuré auprès de _____ pour un contrat d'habitation principale (comprenant l'extension villégiature) ayant le n° de police d'assurances _____

EQUIPEMENT DU CHALET- REFUGE :

Grande salle de séjour, avec poêle en faïence, pouvant accueillir 60 personnes

Cuisine équipée d'un lave-vaisselle professionnel

3 dortoirs de 8 / 6 et 4 lits

1 douche avec lavabo 2 vasques à l'étage

1 WC avec lavabo à l'étage

2 WC au rez-de-chaussée

2 abris extérieurs

Barbecue, Four à tarte flambée seulement sur demande

Jeu de quille et terrain pétanque

Parking – lieu accessible en voiture.

Veillez renvoyer 1 exemplaire de toutes les pages revêtues de votre accord avec le règlement du montant des arrhes + 1 chèque du montant de la caution à :

Responsable de la location :

RIEGERT Romain

4a, Vieux Chemin de Sélestat

67600 CHATENOIS

03 88 82 15 97

06 77 88 72 28

Lieu de la location :

CHALET-REFUGE Maurice BURRUS

Club Vosgien

35a, Le Hury

68160 STE CROIX AUX MINES

CONTRAT DE LOCATION du Refuge à partir du 01 01 2025 CHALET REFUGE MAURICE BURRUS – Le HURY

Responsable du groupe :

M./Mme/Mlle : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Mail : _____

DATE DU SEJOUR _____ **AU** _____

Prix de la location du refuge :

Forfait WE (vendredi 17h30 à dimanche 17h) à partir de :

Tarif nuitée par personne dans le refuge : 10 euros

Tarif nuitée par personne en camping : 5 euros

Taxes de séjour par personne (+18ans) par nuit : 0,62 euros

Le refuge ne peut être loué qu'à des personnes majeures.

du 1er avril au 30 septembre	du 1er octobre au 31 mars *
400,00 €	460,00 €

Montant de la location selon période						€
En supplément nuitée(s) et taxes de séjour :	Nombre					
	Personne	Nuit		soit	Prix €	Montant
Tarif nuitée dans le refuge par personne 10 € :			=		x 10,00	
Tarif nuitée en camping par personne 5 € :			=		x 5,00	
Taxes de séjour 0,62 cts par nuit/personne (+18 ans)			=		x 0,62	

Le nombre exact de nuitée sera à définir et à régler au moment de la remise des clefs

	Total	
*Arrhes (30% du montant de la location) *le chèque des Arrhes sera encaissé 15 jours avant la location	A déduire	
	Reste à payer	

Un dépôt de garantie de 500 € vous sera demandé à la réservation, par chèque à l'ordre du Club Vosgien de Ste Croix au Mines, restitué dans les 15 jours après votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

Ce contrat prendra effet à la réception des arrhes de 30% versées à la réservation ainsi que le chèque de caution. Le solde de la location sera à régler à la remise des clefs.

En cas d'annulation de la location par l'utilisateur, les arrhes versées resteront acquises.

**CONTRAT DE LOCATION du Refuge à partir du 01 01 2025
CHALET REFUGE MAURICE BURRUS – Le HURY**